

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Délib.2012.48 Choix entreprise réfection deux classes école élémentaire**

L'an deux mille douze et le 3 mai,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 25 avril 2012

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Guy BATTAGLINI, Michel RÔDEL, Pierre GUILLET, Franck DENOLLY.

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS

Absentes excusées : Annick MOURARET, Sylviane VANEL

Absent excusé : Stéphane JODAR

Absent(e)s : Sylviane MONNOT, Eric CLO, Pierre VALVERDE

*Pouvoirs d'Annick MOURARET à Daphné GAULT ; de Sylviane VANEL à Pierre GUILLET ; de Stéphane JODAR à Guy BATTAGLINI*

*Secrétaire de séance : Michel CROS*

Monsieur le Maire demande à M l'Adjoint aux travaux de présenter les différents devis qu'il a reçus concernant la réfection de deux classes de l'école élémentaire.

La présentation de ces devis fait ressortir que l'entreprise la mieux disante est l'entreprise Philippe de MARTINI pour un montant de 9 790 €uros.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de M l'Adjoint aux travaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Retient l'entreprise Philippe de MARTINI pour un montant de 9 790 €uros dans le cadre de ce chantier.**
  
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire :**

**P. BARRAUD**